



Les Matinées Sociales

L'actualité sociale et juridique de la paie
et de l'administration du personnel

Objectifs de la formation

- ▶ Comprendre les nouveaux textes relatifs à la paie, l'administration du personnel et au droit du travail, leurs modalités et dates d'application
- ▶ Anticiper sur les évolutions en analysant les projets de textes
- ▶ Mesurer l'impact des arrêts de jurisprudence sur les décisions de gestion
- ▶ Echanger expériences et réflexions avec d'autres professionnels

Public

DRH, RRH,

Responsables
Administration du
Personnel,

Responsables
Paie,

Collaborateurs du
service du
personnel,

Responsables
SIRH,

Cadres et
dirigeants des PME
PMI.

Durée

5 jours
(35 heures)
en 10 sessions
d'une demi-journée

* Ce programme
pourra être modifié
en fonction de
l'actualité

Programme de la session de formation de Mars 2021*

Le dossier du mois :

Les IJSS et le maintien de salaire

Notion de subrogation
Régularisation des IJSS en paie

Les différents cas de maintien de salaire

- Le maintien du salaire brut
- Le maintien du salaire net

Les IJ prévoyance
Problématique de la CSG/CRDS
Les IJSS et le PAS

Le zoom paie

Les IJ et le maintien de salaire :
Cas pratique

Le Fil rouge : L'activité partielle

Précisions sur l'APLD
Mise à jour des Tableaux d'indemnisation et
d'allocation

L'actualité paie

Mesures d'isolement
Aides à l'embauche
Pré retraite progressive
Plan de relance et écologie
Report des cotisations

Actualités DSN

Rattrapage des heures supplémentaires 2021
Déclaration DOETH – précisions
FCTU

L'actualité sociale

Restauration sur le lieu de travail
Vaccination par le médecin du travail
Précisions sur le dispositif de FNE renforcé

Les projets de textes

Ordonnance « restructuration et insolvabilité
des entreprises »
Projet de loi sur le dérèglement climatique
Réforme de l'assurance chômage

Le point sur la jurisprudence

Rémunération variable et cotisations
patronales
Indemnisation du licenciement économique
Déclaration des travailleurs détachés

Agenda

Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés et de cas pratiques permettant une
approche progressive et la validation des connaissances
acquises.

Intervenant : formateur spécialiste en paie et GRH.

Formation inter entreprises : effectif de 10 à 15 personnes.

**Invitation des participants à se munir d'une calculatrice
de poche.**

Moyens de suivi et d'appréciation des résultats

Succession d'exercices pratiques corrigés.
Délivrance d'une attestation de formation au stagiaire à l'issue
de la formation.

Évaluation par le stagiaire du contenu, de la pédagogie, de
l'organisation et de l'animation de la formation.